



Impôt sur les résidences secondaires

Par socrate

Bonjour, je viens de recevoir un avis d'impôt à payer une taxe sur les logements vacants. Les biens qui en font l'objet sont 2 studios dans une maison de retraite médicalisée située à Verrières le Buisson en région parisienne. Ces logements constituent un complément de retraite et sont bien entendu occupés à plein temps. Les seules vacances sont occasionnées par le départ ou décès d'un locataire en attendant l'installation d'un nouveau locataire. Mis à part une difficulté à trouver un occupant l'an dernier, ce qui a duré 5 mois, il n'y a pas eu de rupture. Compte tenu des indications fournies au dos de l'avis, je ne rentre manifestement pas dans le cadre des contribuables assujettis à cette taxe. Malgré tout, la réclamation que je formule ne me dispense pas de payer l'impôt. Cela est-il normal?